

ARRETE DE POLICE CONCERNANT ET REGLEMENTANT LA CIRCULATION DES VEHICULES à JALHAY à l'occasion du trail "La Sawe qui peut", le samedi 13 avril 2024

Le Bourgmestre,

- Vu la demande introduite par Monsieur Michel DEUS (0499/84.38.87), michel.deus@hotmail.com en date du 01 février 2024, quant à l'organisation d'un trail le samedi 13 avril 2024;
- Attendu que le trail se déroulera entre 13h00 et 17h00;
- Attendu qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter les accidents,
- Vu la Loi relative à la Police de la circulation routière,
- Vu les articles 119 et 135 de la nouvelle Loi Communale,
- Vu les articles 1133.1, 1133.2 et 1123.29 du Code de la Démocratie locale
- Vu la Circulaire Ministérielle relative aux règlements complémentaires et de placement de la signalisation routière,
- Vu l'Arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions de placement de la signalisation routière,

ARRETE:

- Art.l_{er} Le samedi 13 avril 2024 de 13h00 à 18h00, la circulation des véhicules sera interdite à Jalhay Charneux entre le carrefour avec la route de la Xhavée et le fond du village avec un excepté circulation locale.
 - Art.2 Toutes les interdictions et restrictions relatives à la Police de circulation routière seront matérialisées par une signalisation conforme (signaux C3 + excepté circulation locale), laquelle sera déposée par le service des travaux mais mise en place et retirée par les organisateurs sous leur entière responsabilité.
 - Art.3 Les contrevenants seront punis de peines prévues par la loi.
 - Art.4 Copie de la présente sera transmise :
 - à Monsieur le Procureur du Roi/sect. Roulage de Verviers.
 - à Monsieur le Commissaire dirigeant les services d'intervention de la Zone des Fagnes.
 - aux Responsables de la zone de Secours n° 4 (Verviers).
 - Aux Services du Tec Liège-Verviers
 - à notre police locale.
 - à notre service des Travaux.
 - aux organisateurs de la manifestation.

Jalhay le 20/03/2024

DE

JUTE

Par délégation

Michel PAROTTE Echevin